

Séance du 9 janvier 2007

	<p>Présents (7/8) : BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique, RIEU Patrice, GALIN Jean-Pierre Absent excusé : ANE François</p> <p>1°) Compte-rendu de la séance précédente Adopté</p> <p>2°) Devis du cabinet FIDAL pour deux missions de conseil et défense Le Cabinet FIDAL, représenté par M^o ACCARIES, Conseil de la Commune pour un autre dossier, et sollicité par Monsieur le Maire, a fait les propositions suivantes pour deux nouveaux dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Conseil pour le contrat de gestion en délégation de service public du futur cinéma et analyse financière : Proposition = 141 € de l'heure avec une évaluation forfaitaire à 1692 € HT environ. Adopté à l'unanimité (7/7)b) Conseil et défense pour la nouvelle action de l'association ADDHA (demande d'annulation d'une délibération du Conseil Municipal). Proposition : 141 € de l'heure avec une estimation globale à 3 384 € HT environ Adopté à l'unanimité <p>3°) Cinéma d'arts et d'essais Monsieur le Maire fait le bilan des financements obtenus à ce jour : Rappel du montant prévisionnel des travaux = 484 822 € HT soit 579 847 € TTC Financements à ce jour :</p> <table style="margin-left: 20px;"><tr><td>Europe</td><td>=</td><td>0 €</td></tr><tr><td>Etat/CNC</td><td>=</td><td>50 000 €</td></tr><tr><td>Région</td><td>=</td><td>121 205 €</td></tr><tr><td>Département</td><td>=</td><td>96 670 €</td></tr><tr><td>TVA récupérable</td><td>=</td><td>95 000 €</td></tr><tr><td>Emprunt</td><td>=</td><td>175 000 €</td></tr><tr><td>Apport fond propres</td><td>=</td><td>20 000 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td>-----</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td>547 875 €</td></tr></table> <p>Les 22 000 € manquant pouvant être financés soit en augmentant l'emprunt (annuité de 13 000 € au lieu de 12 000 € sur 25 ans) soit avec une aide de la Communauté des Communes, soit un mixte des deux, avec aussi un dépôt de dossier PELS (projet d'économie locale et sociale) auprès de la Caisse d'Épargne. Aucun apport ne serait demandé au délégataire, ce qui faciliterait la récupération de TVA dans des conditions avantageuses (par transfert du droit à déduction). Le Conseil Municipal souhaite que la redevance demandée au délégataire soit équivalente à l'annuité d'emprunt moins le remboursement annuel du fond de soutien du CNC (dont le montant est fonction du nombre de spectateurs, alimenté par la taxe sur les spectacles, de 11 à 12% du prix du billet, et plafonné à 90% du montant HT de l'investissement moins les subventions obtenues, soit 90% de 195 000 € ou 215 000 €) Pour 10 000 spectateurs dans l'année la redevance serait de 13 000 (emprunt) - 5 400 (fond de soutien) = 7 600 € maximum par exemple Pour 20 000 spectateurs le délégataire n'aurait que 13 000 - 10 800 = 2 200 € à payer. Il convient que notre Conseil Juridique étudie la durée maximale autorisée pour la DSP (15, 20 ou 25 ans)</p> <p>4°) Climatisation de la superette Monsieur le Maire rappelle la demande de climatisation de la superette faite par Mesdames les Gérantes de la société « Le Petit Marché d'Aulus » pour améliorer leurs conditions de travail et le confort des clients. Parmi les 3 devis proposés, Le devis de l'entreprise Froid-Pyrène présente le meilleur rapport qualité/prix : 9 496 € HT soit 11 357,21 € TTC. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour déposer un dossier FISAC auprès de l'état, un dossier FRI auprès de la Région et un dossier auprès du Département avec un financement total de 50% du HT. Le complément (50% du HT + l'avance de TVA soit 6 650 €) serait financé avec un petit emprunt dont une partie de l'annuité serait comblée par une augmentation de la location (à négocier avec les gérantes)</p>	Europe	=	0 €	Etat/CNC	=	50 000 €	Région	=	121 205 €	Département	=	96 670 €	TVA récupérable	=	95 000 €	Emprunt	=	175 000 €	Apport fond propres	=	20 000 €			-----	TOTAL		547 875 €
Europe	=	0 €																										
Etat/CNC	=	50 000 €																										
Région	=	121 205 €																										
Département	=	96 670 €																										
TVA récupérable	=	95 000 €																										
Emprunt	=	175 000 €																										
Apport fond propres	=	20 000 €																										

TOTAL		547 875 €																										

5°) Demande de location de la salle de l'école pour une formation	Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour orienter le demandeur vers une solution privée avant de statuer définitivement
6°) Virement de crédits	Une délibération modificative budgétaire d'un montant de 5 100 € est nécessaire pour compenser la part d'un emprunt que le SMDEA devait prendre à sa charge à 70% mais que la Commune a payé en totalité en 2006. La somme lui sera remboursée en 2007